

La météo

Aujourd'hui: Nuageux, possibilité d'averses

Minimum 17° Maximum 25°

Demain: Pas de changement

DETAILS PAGE A2

La Presse Dimanche

Popsicle 10¢
perrette

MONTREAL, DIMANCHE 13 AOÛT 1989

105^e ANNEE N° 289

52 PAGES, 6 CAHIERS

Abitibi-Témiscamingue: 55 cents
Extérieur de la ville de Québec: 65 cents
A domicile par porteurs: 60 cents
Îles de la Madeleine: 90 cents
Région est: 65 cents
Routes motorisées: 70 cents

50¢

Bonjour!

La personnalité de la semaine



B3 Angèle Saint-Yves

Sports



Sommaire

Annonces classées	
immobilier	E2 à E5
marchandises	E5, E6
emplois	E6
automobiles	E7
propositions d'affaires	B4
Arts et spectacles	
informations	D1
ciné-horaire	D5
Décès	E8
Economie internationale	E1
Etes-vous observateur?	E2
Feuilleton	E3
Horoscope	E4
Le monde	B5
• Mot mystère •	E5

1980 n'a pas été un échec pour les souverainistes

- Parizeau

ANDRÉ PÉPIN

Pour Jacques Parizeau, le résultat du référendum de 1980 n'a pas été un échec pour les souverainistes. « Nous avons alors gravi une marche de l'escabeau. Nous allons maintenant en gravir une autre. Non pas un barreau d'échelle, mais une marche d'escabeau », a dit hier le chef péquiste qui lançait officiellement sa campagne à Montréal.

Conviant les Québécois à la mise en place « non seulement d'un vrai gouvernement, mais d'un vrai pays », le chef péquiste a déclaré devant ses militants réunis à Montréal qu'il fallait réaliser que les Québécois sont « main-

tenant capables », comme l'affirmait prématurément le Ralliement pour l'indépendance nationale, durant les années 60.

« Vous devez être fiers des réalisations péquistes. On ne répète pas assez que c'est notre gouvernement qui a créé le ministère de l'Environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le programme d'assainissement des eaux. C'est le PQ qui a refusé de perdre des pouvoirs devant le fédéral », a-t-il dit, incitant les militants à reprendre le flambeau, tête levée.

« Après le référendum, des gens ont dit: nous avons tellement travaillé. Plus jamais nous reprendrons ce débat. Pourtant, ce

VOIR 1980 EN A 2

Autres informations en page A 4

Chantal Daigle n'apprend rien aux Britanniques

BRUNO BISSON
envoyé spécial

LA PRESSE À LONDRES

Les lecteurs du journal britannique du dimanche *Mail on Sunday* ont droit aujourd'hui à l'« exclusivité » d'une histoire que tout le monde au Québec connaît dans les moindres détails depuis plus d'un mois: celle du désormais célèbre débat juridique qui a opposé jusqu'en Cour suprême

Chantal Daigle et son ex-ami Jean-Guy Tremblay

Dans l'entrevue qu'elle a accordée à une journaliste de cet hebdomadaire tirant à deux millions d'exemplaires, la jeune femme de 21 ans avoue qu'elle craignait que les juges du plus haut tribunal du pays la forcent à porter à terme cet enfant qu'elle ne désirait pas.

« Mais pire encore, je n'osais pas attendre plus longtemps

VOIR DAIGLE EN A 2



Photo PIERRE LALLUMIÈRE, La Presse
Environ 10 000 spectateurs ont assisté vers 18h30 hier aux premières ascensions de montgolfières à Saint-Jean-sur-Richelieu.

C'est parti à St-Jean!

SONIA SARFATI

Dans un rugissement, le tigre se relève. Ses oreilles se dressent et sa gueule s'ouvre. Il est retenu par une quinzaine de personnes. Pas des dompteurs. Des aéroliers. Autrement dit, des « conducteurs » de montgolfières.

Car le tigre en question, gros comme un immeuble d'une dizaine d'étages, était une des quelque 80 montgolfières qui ont participé, hier en fin d'après-midi, aux premières ascensions du sixième Festival de montgolfières du Haut-Richelieu, dans le ciel de Saint-Jean. Et son rugissement était en fait

celui du brûleur qui crachait 16 millions de BTU pour le gonfler.

Environ 10 000 spectateurs ont assisté vers 18h 30 hier à ces premières ascensions, qui devaient en théorie avoir lieu le matin mais ont été reportées à

VOIR PARTI EN A 2



Vers 9h30, les juges font leur entrée...

Photo PIERRE MC CANN, La Presse

Un lundi comme les autres à la Chambre de la jeunesse

LOUIS FALARDEAU



2- Lundi matin, 9h15.

La salle d'attente du premier étage de l'édifice qui abrite la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec - tout le monde dit encore le tribunal de la jeunesse - rue Bellechasse, est déjà bondée.

Il y a beaucoup de parents, des mères surtout, qui viennent assister à la comparution ou au procès de leur enfant - un fils le plus souvent - qui se déroulera dans une des trois salles d'audience donnant sur le corridor voisin.

Une mère, visiblement honteuse, fuit les regards et se fait petite sur sa chaise. Nerveuse, elle fume, comme bien d'autres, même si c'est interdit. Les cendriers, il faut le dire, sont aussi nombreux que les avis d'interdiction. La femme ne dit mot à son grand fils de 15 ans venu recevoir sa sentence.



Tout près, un père converse avec l'avocat de son fils. Loin d'être honteux, il est agressif. C'est qu'il ne parle pas du crime grave dont son fils est accusé - il aurait blessé quelqu'un avec un couteau dans un autobus - mais du fait que la police aurait tabassé

son garçon. Il pense aux poursuites qu'il va tenter et aux sommes qu'il va demander.

Mais il y a, bien sûr, surtout des adolescents, des accusés ou des amis qui viennent les encourager. Parmi eux, un frère garçon et une grande fille blonde aux doigts chargés de bagues. Tous deux sont venus voir Claude, leur ami - son « chum » - qui a été arrêté vendredi soir et est détenu depuis. Il aurait tenté de voler en passant à la sortie du métro.

Si beaucoup d'accusés semblent malheureux d'être là, d'autres portent la tête haute. Comme ce gros garçon de 16 ans qui dira tout à l'heure, le plus naturellement du monde et comme s'il avait corrigé une tare, qu'il était le seul de son groupe d'amis à ne pas être en probation!

Les avocats profitent du quart d'heure qui reste avant l'appel du rôle pour s'entretenir avec leurs clients. Comme il n'y a qu'une

VOIR LUNDI EN A 2

Autres informations en page A 5

TOYOTA
PIE IX inc.
VENEZ FAIRE UNE AFFAIRE AU BOUT!

CELICA SUPRA MR2

Prix de Gros
PEA
PROTECTION EXTRA ATTENTIVE
3955, rue Fleury est (près Pie-IX) Montréal 323-9780

SUITE DE LA UNE

PARTI

C'est parti à St-Jean!

cause du temps incertain. À la grande déception des 5 000 personnes qui étaient allées, vers 5h00 du matin, à l'aéroport de Saint-Jean pour assister à l'événement.

Sur les terrains de l'aéroport, avant la montée dans les airs, c'est le grand défilé. Le défilé des minibus chargés des ballons, qui ne sont pour l'instant que d'immenses morceaux de tissus bien pliés, et des nacelles, qui font penser à d'énormes paniers en osier.

C'est ensuite le déchargement. Chaque équipe occupe une superficie de 100 pieds carrés. Et pas question d'empêcher sur le terrain du voisin. Pas à cause d'un excès de territorialité, mais plutôt par sécurité. Car quand les brûleurs lâchent leurs BTU, il vaut mieux ne pas se trouver aux alentours. Surtout si l'on est une toile inflammable.

Au milieu des cris de leurs «dompteurs» et des rugissements des brûleurs, les montgolfières prennent forme. Et là, les exclamations des spectateurs entrent dans la symphonie.

«Moi, j'aime tout, mais surtout celle avec les carrés mauves», af-

firme Caroline, âgée de sept ans, qui est venue de Saint-Hilaire avec son frère et ses parents.

«C'est tellement romantique!», s'exclame Ginette Hamel, de Sainte-Catherine, qui en est à son troisième festival.

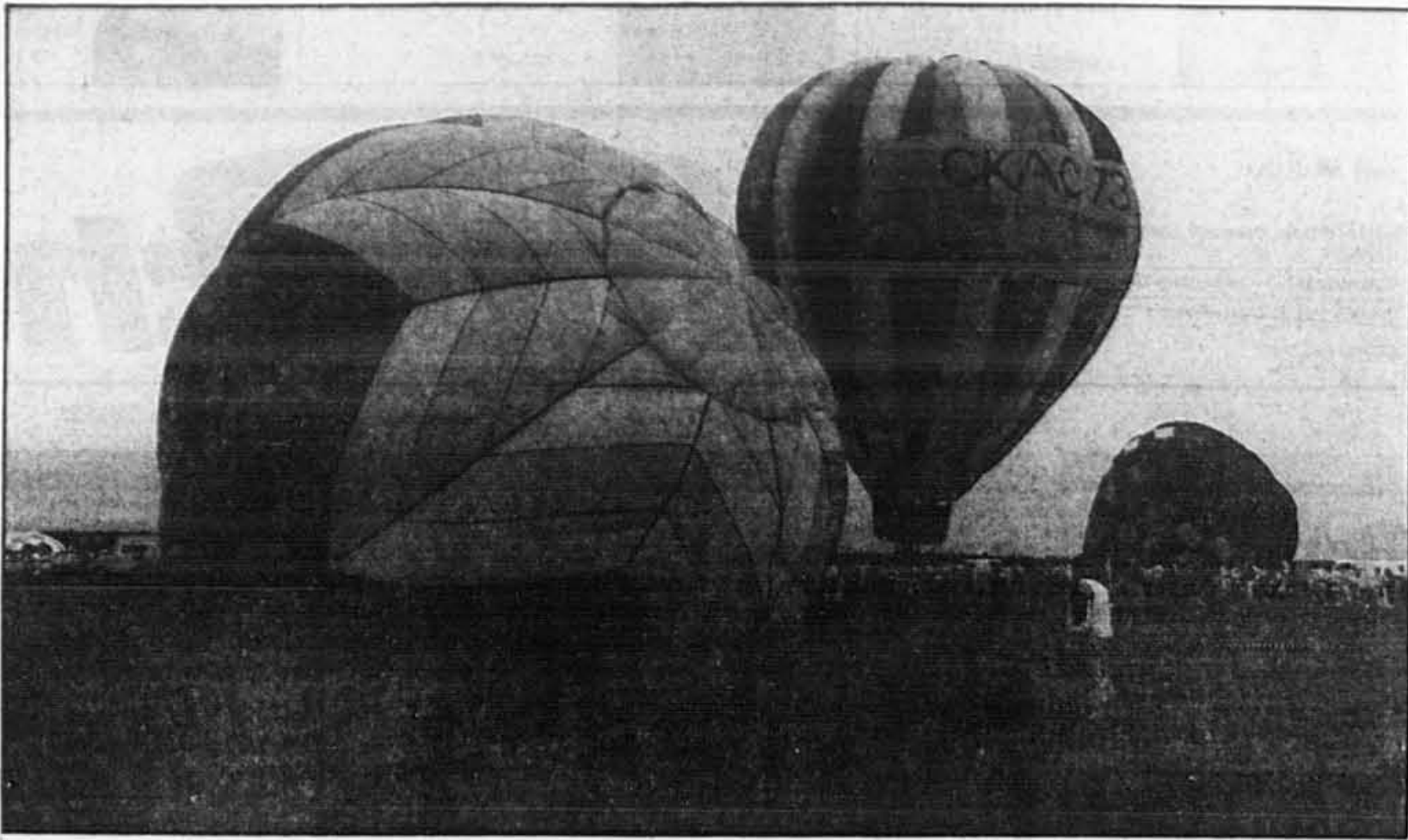
«Mais il n'y a pas de forme...», ne manque pas de lui rappeler Nat, âgé de huit ans.

Les «formes», ce sont les montgolfières aux allures de sorcière, d'arachide, de statue de la Liberté, de maison. Bref, ces ballons inhabituels qui ont tant étonné les années précédentes.

«Toutes les montgolfières ne sont pas encore là, explique M. Yves Blouin, porte-parole et conseiller artistique du Festival. Ceux qui viendront voir lundi auront la chance d'en voir un plus grand nombre.»

Un à un, les énormes ballons décollent. Les couleurs sont vives. Les motifs rivalisent d'originalité. Et les observateurs, ravis, se laissent prendre à la magie du moment. Les mains se lèvent, envoyant des saluts aux aéroliers, ces «gitans de luxe qui, de festival en festival, voyagent à travers le monde.» C'est ainsi que les décrit M. Blouin.

Après un vol de 45 minutes à une heure et quart, les montgolfières atterrissent quelque part, dans un champ de préférence. □



Chaque jour de jeunes contrevenants comparaissent devant le tribunal de la jeunesse

LUNDI

Un lundi comme les autres à la Chambre de la jeunesse

petite salle pour les entrevues, ils s'installent un peu n'importe où, au comptoir du greffe ou dans le corridor, parlant bas pour éviter les oreilles indiscrettes.

D'autres sont à l'Escale, car leurs clients sont détenus dans ce petit centre d'accueil installé dans le même édifice que le tribunal. Ceux qui vont passer en cour ce jour-là sont amenés à l'Escale le matin, et ceux qui ont été arrêtés la veille y ont passé la nuit.

Une activité tout aussi intense se déploie à l'autre bout de l'étage, dans les bureaux des procureurs de la Couronne. Les témoins, surtout des policiers, viennent préparer leurs dépositions tandis que des avocats de la défense tentent de négocier une remise ou un plaidoyer de culpabilité.

Vers 9 h 30, les juges font leur entrée. Ils arrivent par les mêmes corridors et entrent par les mé-

mes portes que les détenus. Ils n'ont pas d'entrée privée, comme au Palais de justice, et il n'y a pas d'agents de sécurité dans les salles d'audience. La sécurité, on s'en occupera quand il se sera passé quelque chose.

■ Pierre (tous les prénoms sont fictifs, la loi interdisant d'identifier les jeunes accusés), 17 ans, se reconnaît coupable à des accusations de vol par effraction et de vol simple. Il vient de l'Escale, flanqué de deux gardes à la mine patibulaire. En entrant, il salue le juge, qui l'appelle Monsieur et l'invite à s'asseoir à côté de son avocat. Le jeune homme a un lourd dossier et bénéficiait d'une permission de fin de semaine lors des vols. Il risque gros, sûrement quelques mois de garde fermée. Mais le juge veut un complément de rapport pré-décisionnel et diffère la sentence de trois semaines.

■ Ricardo, 16 ans, n'est accusé que de possession d'un joint de mari, mais il est déjà en centre d'accueil jusqu'à sa majorité. C'est un cas de «protection», c'est-à-dire que sa famille n'est pas en mesure d'en prendre soin

(ou d'en venir à bout!). Son père, un pauvre hère, est présent. Ils échangent des sourires gênés. Ricardo était en fugue lors du délit et ses antécédents lui ont déjà valu du temps de garde fermée. La Couronne demande une ordonnance de probation et des travaux communautaires. La défense rétorque que le délit est mineur et qu'on ne porte habituellement même pas d'accusation pour une quantité de marijuana aussi minime. Le magistrat lui donne raison. Il juge le délit et non l'auteur: 12 heures de travaux communautaires.

■ Linda, presque 18 ans, a fui l'été précédent le domicile de ses parents, en Nouvelle-Ecosse. Elle a abouti à Montréal et s'est vite lancée dans la prostitution. Elle est détenue depuis six semaines parce qu'elle récidivait chaque fois qu'on lui rendait la liberté. Elle se dit coupable à cinq chefs d'accusation de prostitution. Sa mère, une administratrice de 42 ans qui en paraît dix de moins, témoigne qu'elle est prête à la reprendre. Elle a l'air désespéré. Linda la regarde sans sourire. La défense plaide que la jeune fille veut retourner aux études. Le juge ordonne une probation d'un an. Linda devra vivre avec sa mère et ne pas revenir au Québec, en particulier à Montréal. «J'espère que vous serez en mesure de la contrôler», dit le juge à la mère sur un ton d'encouragement. Même si Linda ne parle qu'anglais, tout se passe en français, sauf lorsqu'on s'adresse à l'accusée ou à sa mère. (Ça se passe presque toujours comme ça, de sorte que des accusés perdent des grands bouts de leur procès.)

■ Claude, 17 ans, a été arrêté vendredi soir alors qu'avec un ami il tentait de voler quelqu'un à la sortie du métro. On l'accuse de vol qualifié, la victime ayant été frappée. Il a passé le week-end dans un poste de police, faute de place dans un centre d'accueil. Il est content de voir sa blonde et son ami dans l'assistance. Sa mère n'a pu venir, car elle travaillait. Son père n'est plus dans le décor depuis longtemps. Claude ne sera pas remis en liberté parce que son crime est grave et qu'il a un lourd dossier. Son avocat va tenter de le mettre en cure de désintoxication. Claude a commencé à boire et à se droguer à l'âge de 10 ans, et il était ivre le soir du crime. Sa mère n'en vient pas à bout et son frère aîné, qui reste à la maison, exerce une mauvaise influence sur lui.

(Claude a reçu sa sentence mardi: ordonnance de probation jusqu'à sa majorité, c'est-à-dire quelques mois encore. Il recouvre donc sa liberté après seulement quatre mois de détention. C'est que sa cure de désintoxication a été un succès et qu'il semble en bonne voie de réhabilitation.)

■ Georges est d'origine haïtienne et affirme qu'il a 17 ans. Sa mère prétend qu'il en a 18 et relève de la justice des adultes. Mais la mère ne peut témoigner car elle ne s'exprime qu'en créole et qu'on n'a pas mandat d'interprète. Cause remise.

■ Nancy, 13 ans, a blessé légèrement un chauffeur de taxi avec son couteau lors d'un vol. Son complice a 19 ans et sera jugé «aux adultes», comme on dit ici. Elle sera détenue jusqu'à son procès.

■ Yves, 17 ans, est accusé d'agression sexuelle sur deux adolescentes de 13 ans qui auraient été violées par cinq individus dans la cave sordide d'un HLM. Yves est en liberté tandis que l'une des victimes, la première à témoigner, est détenue! Un autre cas de «protection»: ses parents n'arrivent pas à la contrôler. Elle ne voulait d'ailleurs pas porter plainte. Elle allait au HLM pour coucher avec Yves. Mais cinq, elle a trouvé ça excessif. Son témoignage est mauvais, la mémoire lui faisant défaut en tout. L'avocat de la Couronne ne sait que faire. L'autre adolescente coopère davantage, mais elle contredit sa copine sur le point essentiel du rôle joué par l'accusé. Le procès reste à compléter, mais Yves sera sans doute acquitté. Une cause mal préparée.

■ Gérard, 16 ans, se reconnaît coupable d'un méfait. Il a brisé la vitrine d'un commerce en lançant des cailloux avec des amis. Les dommages sont évalués à \$750. Gérard ne va plus à l'école et aura bientôt un emploi. Le juge le condamne à \$100 d'amende et précise à sa mère que c'est lui qui devra payer.

■ Paul se dit non coupable d'avoir traversé la rue sur un feu rouge... à pied. Il se défend seul car il travaille et n'a donc pas accès à l'Aide juridique. Il explique que le feu était vert pendant presque toute la traversée et que le policier lui a donné une contravention par vindicte, parce qu'il se serait amusé de ses bonnes relations avec une prostituée. «Je n'ai pas de raison de ne pas vous croire», commente le juge en l'acquittant. □

DEMAIN: LE PROBLÈME DES DÉLAIS

1980

1980 n'a pas été un échec pour les souverainistes - Parizeau

n'était pas un échec ce résultat, mais simplement une marche grave. Un résultat encourageant. Cette fois-ci nous ferons mieux», a-t-il précisé, en conférence de presse.

Au référendum, rappelons-le, le «oui» avait récolté 40 p. cent des appuis. Jacques Parizeau veut donc améliorer cette performance, au scrutin du 25 septembre prochain. «Regardez-nous bien aller, nous ne lâcherons pas».

Avec le slogan «Je prends le parti du Québec», Jacques Parizeau croit qu'il insistera tout au cours de la campagne sur la nécessité de clairement signifier l'intention de son parti, celle de réaliser la souveraineté du Québec.

Devant le conseil national spécial chargé d'adopter le programme de la campagne électorale, Jacques Parizeau s'est lancé dans une vigoureuse attaque contre le gouvernement Bourassa. Utilisant l'humour tout au long d'un discours d'une heure, il a souligné: «Ce gouvernement montre des signes d'usure. Ce n'est pas de la rouille, mais des trous qui apparaissent dans le bazou».

Faisant ensuite allusion à l'annonce ratée du candidat libéral Cosgrove, dans Westmount, M. Parizeau a lancé: «Le libre-échange oui, mais pas au point d'aller chercher des candidats aux États-Unis».

Le leader péquiste a par ailleurs insisté sur la nécessité de se mesurer à Robert Bourassa, dans un débat télévisé en anglais, pour forcer le chef libéral à rendre des comptes à ces fidèles électeurs. «En campagne électorale, il devra prendre ses responsabilités. Il devra payer le prix de ses hésitations, je ne le lâcherai pas sur ce point. Je tiens à ce débat et j'utiliserai les tactiques qui feront qu'il sera intolérable pour M. Bourassa de ne pas m'affronter en anglais».

Se disant heureux de l'invitation de Radio-Canada pour un face à face en français, M. Parizeau a dit espérer que ses collaborateurs entreprennent dès maintenant des négociations avec la télévision canadienne en vue d'un débat en anglais. «M. Bourassa devra dire aux anglophones quelle place ils ont dans notre société», a déclaré M. Parizeau.

Dans un face à face, M. Parizeau espère forcer le chef libéral à prendre clairement position au sujet de l'échec de l'entente du Lac Meech. «Certains croient qu'il s'agit d'une chose abstraite. C'est très grave. On dit à Robert Bourassa d'aller paître. Pourtant, jamais un premier ministre a demandé si peu pour le Québec».

Qualifiant le gouvernement actuel de «croupion», M. Parizeau lui reproche de se croiser les bras, la bouche en cul-de-poule, pour éviter d'affronter le gouvernement fédéral. Particulièrement dans les domaines de la taxe de vente et du libre-échange. «Je ne suis pas Fatima, je ne pourrai réparer les erreurs, l'inertie du gouvernement qui n'a rien fait pour s'imposer au sujet de la TVA du ministre canadien des Finances. Jusqu'à la dernière minute, le premier ministre, Robert Bourassa, le ministre de la Justice, Gil Rémillard, et le ministre des Finances, Gérard-D. Lévesque, se demandaient si le fédéral avait le droit d'imposer cette taxe. C'est absurde».

Devant les quelques 600 délégués réunis en conseil national spécial, le chef péquiste a repris les principaux thèmes de la plateforme électorale qu'il a développés au cours des derniers jours, insinuant à plusieurs reprises que son équipe était partie la première dans la course et avait profité du cafoillage des libéraux.

Dans les coulisses, cependant, tous les militants interrogés admettent que le train libéral ne fait que tarder à se mettre en branle. Les péquistes, surtout les membres de l'aile parlementaire, savent que Robert Bourassa est

un tacticien redoutable, capable de frapper fermement dès que l'occasion se présentera.

En conférence de presse, Jacques Parizeau a indiqué qu'il chercherait jusqu'à la fin sa stratégie. «Nous apprenons des erreurs passées», a-t-il conclu. □

DAIGLE

Chantal Daigle n'apprend rien aux Britanniques

avant d'avoir un avortement parce que j'étais déjà enceinte de 22 semaines.»

Bref, sans le dire aussi clairement, Chantal Daigle avoue humblement que ses nerfs ont craqué.

Avec l'aide du Centre de santé des femmes de Montréal, elle a donc pris l'avion pour Boston, il y a deux semaines, pour y subir un avortement, ayant pris soin de se déguiser afin de n'être pas reconnue, selon le Mail on Sunday.

Selon le journal, la jeune femme parle calmement et sans trop d'émotivité refoulée pour expliquer comment l'opération s'est déroulée.

«J'étais sous l'effet de sédatifs mais pas inconsciente, au moment de l'opération, a-t-elle dit. Je me rendais compte de ce qui était en train de se passer. Je suis entrée à la clinique le matin et en suis ressortie le soir.»

Même si la jeune femme affirme n'avoir aucun regret d'avoir interrompu cette grossesse, elle admet tout de même que l'interminable attente qu'elle a dû subir en attendant que les différents cours de justice terminent l'étude de sa cause, a sans doute été la pire épreuve qu'elle ait subie.

«Je connaissais toutes les étapes du développement de l'enfant, dit-elle. À quelques reprises, je me suis réveillée avec des nausées.»

À cause de ce qu'elle a vécu, Chantal Daigle croit de plus en plus que la décision d'avoir des enfants ou non devrait appartenir à la femme et aucunement à l'homme.

Selon elle, au moment de sa rupture avec Jean-Guy Tremblay, qu'elle décrit comme un homme «jaloux et maladivement possessif», ce dernier aurait fait n'importe quoi pour la forcer à revenir à lui.

«Si j'avais décidé d'avoir l'enfant malgré tout, estime-t-elle, il aurait toujours eu une emprise sur moi par l'intermédiaire du bébé.»

Dans l'ensemble, l'entrevue accordée au talon londonien, qui a payé \$8 000 en échange d'une garantie d'exclusivité sur les déclarations de Chantal Daigle, ne contient pas de nouvelles révélations.

Il s'agit en fait d'un honnête résumé des 32 jours qu'a duré le suspense juridique, de la Cour supérieure de Val d'Or jusqu'à la Cour suprême du pays, débat dont le journal britannique n'hésite pas à qualifier de «plus chaude controverse sur l'avortement que le monde ait jamais connu».

Le Mail on Sunday précise enfin qu'une cause semblable devrait être entendue la semaine prochaine dans l'État de Virginie, aux États-Unis.

Encore là, un amoureux éconduit a obtenu une injonction temporaire pour interdire à son ex-amie, Melonie Anderson, de se faire avorter. □

Rectificatif

Contrairement à ce qui était écrit aujourd'hui dans nos pages, l'exposition du vieux pénitencier de Laval ouvre ses portes à 11 h le matin et elle accueille ses derniers visiteurs à 18 h, et ce du mercredi au dimanche. L'exposition, qui a accueilli 200 000 visiteurs à ce jour, prend fin le 20 août.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

885

à quatre chiffres

1785



32-7-01

Dimanche 13 août 1989

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	13	28	Ensoleillé
Outaouais	15	27	Ensoleillé
Laurentides	17	25	Nua., averse
Cantons de l'Est	17	20	Nua., averse
Mauricie	17	23	Nua., averse
Québec	17	23	Nua., averse
Lac-Saint-Jean	14	25	Ensol., nua.
Rimouski	16	23	Nua., averse
Gaspésie	17	23	Nua., averse
Baie-Comeau	14	22	Ensol., nua.
Sept-Îles	14	22	Ensol., nua.

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Boston	18	24	N.-Orléans	19	29
Buffalo	17	26	Pittsburgh	18	29
Chicago	16	27	S. Francisco	12	19
Miami	23	31	Washington	20	24
New York	19	26	Dallas	20	29

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	17	20	Madrid	20	35
Athènes	22	34	Moscou	13	21
Acapulco	25	32	Mexico	13	21
Berlin	13	23	Oslo	12	16
Bruxelles	9	23	Paris	17	22
Buenos Aires	15	29	Rome	19	29
Copenhague	15	22	Seoul	24	28
Genève	18	29	Stockholm	12	21
Hong Kong	24	30	Tokyo	24	32
La Caire	—	—	Trinidad	27	33
Lisbonne	20	27	Vienne	17	27
Londres	15	23			

Dimanche 13 août 1989

Automobilistes et piétons se bagarrent

Trois coups de couteau

GILLES ST-JEAN

■ Trois jeunes hommes devront répondre à diverses accusations devant les tribunaux, dans quelque temps, à la suite d'une bagarre survenue dans le centre-ville de Montréal vendredi soir, où deux automobilistes les ont présumément provoqués; l'un de ces derniers a été poignardé à trois reprises mais sa vie n'est pas en danger.

L'affaire est survenue vendredi vers 21 h 30, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Peel. Deux frères, domiciliés à Verdun et âgés de 32 et 34 ans, prenaient place chacun dans un véhicule, le premier dans une Ford Tracer, l'autre dans une Pontiac Firebird.

La façon de conduire du type de la Tracer aurait apparemment suscité des critiques de la part d'un groupe de jeunes piétons.

À la suite de provocations de l'automobiliste, ces derniers lui auraient apparemment sauté dessus.

L'automobiliste aurait été frappé à coups de poing au visage à plusieurs reprises. Voyant cela, son frère serait descendu de sa voiture et se serait mêlé de la bagarre. Quelqu'un lui a asséné trois coups de couteau, deux au dos et un à une fesse.

Les policiers du district 25 ont conduit trois piétons au poste. Deux d'entre eux sont âgés de 22 ans, l'autre de 17 ans. Ils ont été relâchés sur promesse de comparaitre, a indiqué le lieutenant Maurice Beaudoin, chargé de relève au 25.

Les blessés ont été conduits à l'hôpital Royal Victoria, où leur état n'inspirait pas de craintes.

EN BREF

ATTAQUÉ À COUPS DE COUTEAU

■ Un homme âgé de 30 ans et connu de la police a été blessé d'un coup de couteau, hier dans le quartier Villieray, près d'un endroit que la police qualifie de « piquerie » pour drogues. L'homme a été trouvé vers 18 h par un citoyen près de la rue Villieray, dans une ruelle située entre les rues Saint-Denis et Berri, et a été conduit à l'hôpital Jean-Talon où son état n'inspirait aucune crainte. D'après le lieutenant Normand Houde, du district 42, il n'est pas impossible que l'homme ait fréquenté une « piquerie » située non loin de là, d'autant plus qu'il a refusé de répondre aux questions des policiers. L'enquête se poursuit.

PANNE DE COURANT

■ Près de 1 500 abonnés d'Hydro-Québec ont été privés de courant, hier matin, à la suite du bris d'un joint de câbles souterrains à l'angle des rues Cartier et Sherbrooke, dans l'est de Montréal. La panne a commencé à 7 h 37 et a pris fin à 8 h 42.

ÉVITEZ DÉCARIE

■ Le ministère des Transports du Québec demande aux automobilistes d'éviter la voie rapide Décarie pour le reste du week-end, à cause de travaux de réfection qu'on y effectue présentement. Deux voies sur trois sont fermées à la circulation dans les deux sens.

UN BORDELAIS RATE QUATRE TENTATIVES DE SUICIDE

■ Un désespéré a tenté à plusieurs reprises, vendredi à Bordeaux, de se donner la mort par le feu, la pendaison, le couteau et le pistolet, sans parvenir à ses fins. L'homme, dont l'identité n'a pas été révélée, était désespéré à la suite de son divorce. Selon les pompiers bordelais, il a d'abord essayé de mettre le feu à sa maison, mais l'incendie n'a pas pris. Il a ensuite tenté de se pendre, mais le câble qu'il a utilisé s'est rompu. Il a alors essayé de se taillader les veines en ne réussissant à se faire que des égratignures avec un couteau. Le désespéré a finalement décidé de se tirer une balle dans la tête, mais le pistolet n'était chargé que de grenailles. Les pompiers alertés par des voisins ont transporté le malheureux dans un hôpital de Bordeaux où il n'est traité que pour des blessures superficielles.



L'équipe de l'Association québécoise des gardiens d'animaux de zoo travaille sur un aigle à tête blanche, cet emblème des États-Unis qui est menacé d'extinction. PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

Des animaux en pâte à modeler surgissent au parc Angrignon

SONIA SARFATI

■ Le Jardin zoologique de Montréal, situé au parc Angrignon, recevait hier des hôtes plutôt particuliers: des animaux... en pâte à modeler. Grandeur nature, et presque aussi vrais que nature.

En cette journée SOS Play-Doh, une soixantaine de participants, divisés en cinq équipes, sont retombés en enfance et ont modelé un ours polaire, un morse, un aigle à tête blanche, un pélican brun et un python. Les visiteurs, pour leur part, étaient invités à mettre leur touche personnelle sur un squelette de rhinocéros fait de bois et de treillis.

« Le but de la journée SOS Play-Doh est de sensibiliser le public en général, et les enfants en particulier, au fait que certaines espèces

d'animaux sont menacées d'extinction », explique Mme Isabelle Cabin, porte-parole du service des loisirs et du développement communautaire de la ville de Montréal.

L'événement en est à sa deuxième année et est organisé par l'Association québécoise des gardiens d'animaux de zoo (AQGAZ), la Ville de Montréal et Kenner Parker Tonka. Cette compagnie de Toronto, qui fabrique la pâte à modeler Play-Doh, a fourni plus de 2 700 kg de « matière première » aux sculpteurs d'un jour. Une valeur d'environ \$ 10 000.

Les participants provenaient de diverses organisations: Jardin botanique, Jardin zoologique de Montréal, AQGAZ, Groupe d'architectes Coplanam, CIEL-MF, UQAM, etc.

Pour eux, le but de la journée était bien sûr de sensibiliser les gens aux problèmes d'extinction

que connaissent différentes espèces d'animaux. Ils avaient cependant un autre désir, avoué celui-ci dans des cris de ralliement aussi bruyants que surprenants: la victoire. Car les sculptures étaient étudiées par le public et par un jury. À la fin de la journée, deux prix honorifiques étaient décernés.

« On va gagner! », se sont écriés les architectes du groupe Coplanam, sans prendre le temps d'arrêter leur travail. Il faut dire que leur python n'était pas une mince affaire! Il leur a fallu, à partir de pâtes à modeler jaunes, rouges, bleues et blanches, créer des écailles dans deux tons de gris, trois teintes de verts et quelques bruns.

Et, comme de fait, cette équipe a remporté le prix du jury, tandis que le prix du public allait au groupe qui a érigé l'ours polaire.

Le bingo des Mohawks devrait avoir lieu la semaine prochaine

On pourrait accueillir 3 000 personnes

GILLES ST-JEAN

■ S'il n'en tient qu'aux responsables de la Longue-Maison, l'organisme décisionnel traditionnel des Mohawks de Kahnawake, leur super-bingo aura lieu la semaine prochaine.

Ce bingo, a noté hier Mme Dale Dione, porte-parole de l'organisme, aurait dû avoir lieu hier soir. Mais les travaux au nouvel édifice communautaire construit par la Longue-Maison ne sont pas encore finis.

Le bingo, a rappelé la porte-parole, pourrait accueillir jusqu'à 3 000 joueurs; si la salle était emplie à capacité, il s'agirait du troisième plus important bingo en Amérique du Nord.

Ce bingo hebdomadaire devrait permettre d'amasser des fonds pour financer des activités de type communautaire, comme la protection de l'environnement, la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie

ainsi que des loisirs pour les jeunes de la réserve, ainsi que des entreprises commerciales basées sur la réserve.

Le bingo des Mohawks a défrayé la chronique plus tôt cette semaine, quand on a appris que le grand chef Joe Norton, du Conseil de bande de Kahnawake, avait écrit à la Longue-Maison pour proposer d'interdire aux gens de l'extérieur de fréquenter le bingo, quitte à les faire arrêter par la police américaine et à les accuser de présence illégale sur la réserve.

M. Norton, au cours d'un entretien téléphonique, avait souligné que la majorité des habitants de la réserve s'étaient opposés au bingo par référendum, alors que la Longue-Maison soutient plutôt que les gens y sont favorables.

Mme Dione dit qu'on pourrait difficilement accuser quiconque d'entrée illégale, puisque le bingo aura lieu dans un édifice construit sur un terrain appartenant à la Longue-Maison.

Fausse alerte au gaz: une taverne est fermée et des gens sont évacués

GILLES ST-JEAN

■ Une taverne a dû fermer ses portes plus tôt que prévu et une vingtaine d'appartements du nord de la métropole ont été évacués, vendredi soir, probablement à la suite du geste d'un mauvais plaisant qui avait déposé dans une ruelle une bouteille contenant un produit dont on se sert pour parfumer (sic) le gaz naturel.

Selon le lieutenant Normand Houde, du district 42 de la police de la CUM, un homme qui n'a pas été identifié a déposé le mercaptan, qui donne son odeur caractéristique au gaz naturel, dans une ruelle derrière la taverne située au 9185, rue Lajeunesse, à proximité de plusieurs maisons. Le produit se trouvait dans une bouteille de plastique ayant déjà contenu un produit d'entretien ménager. Des gants avaient été laissés près de la bouteille.

L'alerte au gaz a été signalée vers 21 h 50 près du 9185, rue Lajeunesse, mais la police et les pompiers ont dû répondre à plusieurs appels du genre un peu partout dans le quartier.

Le lieutenant Houde n'a voulu prendre aucun risque et a fait évacuer la taverne ainsi que les maisons du voisinage.

Urgences Environnement, les pompiers et Gaz Métropolitain ont procédé à diverses expertises, pour finalement confirmer plus tard au lieutenant Claude Hébert, qui avait remplacé M. Houde, que le produit suspect était bien du mercaptan. Des gens de la compagnie Sanivan l'ont emporté vers 1 h.

Un policier de la CUM qui s'était approché de la bouteille contenant le mercaptan a subi un malaise et a demandé des examens médicaux qui n'ont rien révélé d'anormal.

Quatre blessés

Quatre personnes ont été légèrement blessées au cours de la nuit d'hier, à la suite d'une collision entre deux véhicules survenue à l'angle du boul. Rosemont et de la rue Bossuet, dans l'est de Montréal. L'accident est survenu vers 2 h 10, quand le conducteur d'un des véhicules, qui montait la rue Bossuet, a apparemment omis de faire son stop. Heurtée violemment, la voiture qui circulait boul. Rosemont a percuté deux autres véhicules en stationnement.

PHOTO La Presse



Pâtés belges retirés du marché

Agence France-Press
LONDRES

■ Plusieurs supermarchés du nord de l'Angleterre et d'Écosse ont retiré depuis vendredi de la vente trois marques de pâté belge, contenant de la listéria, une bactérie alimentaire dangereuse pour les femmes enceintes et les nourrissons, ont annoncé les autorités sanitaires britanniques.

Ce pâté des Ardennes, consommé principalement en Écosse et dans le Yorkshire sous les marques Vebo, Emblem et Saint-Bernard, est fabriqué par la société Vebo à Audernaerde, en Flandre-Orientale.

La provenance de la bactérie n'a pas été encore identifiée, a indiqué l'importateur de ces marques en Grande-Bretagne, la société A.J. Mills et Co.

Trois alertes rue St-Denis

Un incendie de trois alertes a causé d'importants dommages à un édifice de trois étages situé rue Saint-Denis, près de la rue Roy dans le centre de Montréal. Le feu a pris naissance dans un hangar situé derrière le 3845 Saint-Denis. Les pompiers de Montréal ont été dépêchés sur les lieux vers 1 h 30 et ont réussi à maîtriser l'incendie vers 3 h. Personne n'a été blessé. Les locataires des appartements aux étages supérieurs ont dû être évacués.

PHOTO La Presse





Slogan du PQ

Le Parti québécois a lancé hier son slogan « Je prends le parti du Québec ». La loi électorale lui interdit d'utiliser cette forme de publicité avant le recensement. Le chef l'a donc montré aux militants, au cours d'un événement particulier, le conseil national, mais il n'a pas été utilisé pour une rencontre de presse que tenait ultérieurement le chef Jacques Parizeau.

Georges Bossé prévient le PLQ de ne pas lui parachuter un candidat

MARIE-CLAUDE LORTIE

M. Georges Bossé, qui voudrait pouvoir briguer l'investiture libérale dans Verdun, espère qu'après les choix de Liza Hébert et Normand Cherry comme candidats dans les comtés voisins de Marguerite-Bourgeoys et Sainte-Anne, le Parti libéral n'imposera pas un autre candidat de l'extérieur dans son comté.

« Le choix du candidat libéral dans Verdun, laissé vacant à la suite du départ de M. Paul Gobeil, n'a pas encore été fait », a expliqué M. Bossé lors d'une entrevue téléphonique hier. « Cela ne devrait cependant pas tarder puisque l'assemblée d'investiture doit avoir lieu mercredi prochain. La décision doit donc être prise ce week-end », a-t-il ajouté.

« Je sais qu'on étudie la candidature d'une autre personne de l'extérieur, mais je pense aussi sincèrement qu'on essaie de lui trouver un autre comté », a commenté M. Bossé qui n'a toutefois pas donné de nom pour préciser sa pensée. La rumeur veut cependant que le Parti libéral cherche un comté pour présenter M. Claude Corbo, recteur de l'Université du Québec à Montréal.

« Comme il y a maintenant un peu moins de mille membres dans le comté, selon les statuts, on pourrait se faire imposer un candidat par le parti. Mais je suis sûr qu'on ne placera pas des gens de l'extérieur dans trois comtés en ligne », a continué M. Bossé, un joaillier de Verdun, dont la candidature semble bien appuyée par l'association du comté.

Judi, le premier ministre a lui-même annoncé la candidature de l'éminent « ministrable » Liza Hébert dans Marguerite-Bourgeoys, le comté situé directement à l'ouest de Verdun.

Hier, il est venu aussi annoncer

en conférence de presse que M. Normand Cherry, un syndicaliste de 51 ans, serait candidat dans le comté de Sainte-Anne, situé immédiatement à l'est de Verdun.

M. Cherry, qui habite Laval mais a longtemps vécu à Saint-Laurent — il a d'ailleurs été leader syndical à la compagnie Canadair pendant 25 ans — avait déjà été pressenti pour la candidature libérale dans le comté de L'Acadie. C'est toutefois M. Yvan Bordeleau, directeur du département de psychologie de l'Université de Montréal, qui se présentera à l'assemblée d'investiture dans ce comté laissé vacant à la suite du départ de Mme Thérèse LaVoie-Roux.

M. Cherry est donc maintenant rendu dans Sainte-Anne, où il prend la place du député sortant, M. Maximilien Polak, qui a annoncé jeudi qu'il renonçait à se porter candidat, même s'il avait déjà gagné l'investiture en mai dernier.

M. Polak a déclaré hier en entrevue qu'il était très heureux du choix de M. Cherry. Même s'il est de l'extérieur du comté, il représente bien le tissu social de Sainte-Anne, a-t-il dit. Cette circonscription englobe entre autre Pointe-Saint-Charles, la Petite Bourgoyne et l'est de Verdun.

« Il ne faut pas oublier que dans le temps, j'ai été moi-même parachuté », a commenté M. Polak.

M. Cherry a d'ailleurs précisé en entrevue que même s'il en était à ses premières armes en politique provinciale, il était familier avec la politique syndicale et qu'il se sentait « très à l'aise dans le comté ».

M. Polak a quant à lui ajouté qu'il serait « très heureux de voir M. Bossé obtenir la candidature dans Verdun », et a loué son implication dans la communauté, précisant qu'il s'était déjà présenté à la mairie de Verdun.

Le pari de Bourassa de gagner sans les anglophones paraît risqué à plusieurs

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Convaincu qu'il peut désormais gagner les élections générales sans l'appui des anglophones du Québec, le Parti libéral ne fera pas de promesses susceptibles de lui ramener cet électorat, même si cette attitude risque de lui coûter quelques sièges.

Depuis le début de la campagne, mercredi dernier, le premier ministre Bourassa n'a rien laissé entrevoir qui soit de nature à amadouer ces électeurs, outrés que les libéraux n'aient pas rempli leur promesse de 1985 de permettre l'affichage bilingue. Il y a une semaine, ironisant devant les journalistes, M. Bourassa affirmait même avoir accompli 80 p. cent des engagements qu'il avait pris envers les Anglo-Québécois.

« Ça, c'est des mathématiques créatives, pour le moins », a lancé à La Presse Harold Thuringer, député libéral de Notre-Dame-de-Grace. « Sans commentaires », a ajouté, dans un soupir, sa collègue de Jacques-Cartier, Joan Dougherty.

Lundi soir, à son assemblée d'investiture, Mme Dougherty y est allée d'une charge à fond de train contre la Loi 178. « J'ai établi clairement ma position, que je n'étais pas d'accord avec la loi. J'étais contre à l'Assemblée nationale et je n'ai pas changé d'idée », explique-t-elle.

Symptôme de l'amertume des anglophones, ils ne se bousculent pas aux portes pour porter la bannière libérale dans les comtés qui leur sont historiquement réservés. Le premier ministre a d'ailleurs dû donner un ultimatum de 48 heures à l'Association libérale de Robert-Baldwin pour dénicher un candidat. A défaut de quoi il nommait un candidat de son choix pour succéder au ministre Pierre MacDonald, démissionnaire.

Curieusement, ce n'est pas dans le château fort anglophone du West Island et ses bastions — Westmount, D'Arcy McGee et Saint-Laurent — que le glissement du vote anglophone risque d'avoir le plus de conséquences. C'est plutôt dans une poignée de comtés où les libéraux ont devancé le PQ de quelques centaines de voix, en 1985, que la colère des électeurs anglophones risque de retentir jusqu'à l'Assemblée nationale.

Minorité tranchante

« Franchement, s'il y a un gros candidat pour l'Equality Party, je ne sais pas ce que cela fera », avoue Madeleine Bleau, députée libérale de Groulx. Dans cette circonscription remportée par 640 voix sur le PQ en 1985, les anglo-



Harold Thuringer



Joan Dougherty



Madeleine Bleau



Graeme Decarie

phones de Rosemère pourraient faire la différence.

« Mon vote va descendre à Rosemère, je m'y attends », reconnaît Mme Bleau, confiante toutefois d'obtenir plus d'appui qu'en 1985 des municipalités francophones de sa circonscription: Sainte-Thérèse, Blainville et Boisbriand. Pour elle, pas question de faire de promesses à l'électorat anglophone. « C'est pas le temps de faire des engagements qu'on ne pourra pas tenir », lance-t-elle, en ce début de campagne qui l'opposera à l'ex-ministre péquiste du Travail, Robert Dean.

L'attitude de Mme Bleau représente bien la position adoptée par les stratèges du PLQ, qui se croiseront les doigts lorsque l'on videra les urnes dans ces circonscriptions. Ils espèrent surtout que leurs sondeurs, qui affirment

que les anglophones — même mécontents — voteront tout de même à 60 p. cent pour le parti de Robert Bourassa, ont misé juste.

Le débat linguistique semble s'apaiser du côté francophone. Le règlement du ministre Claude Ryan sur l'affichage intérieur est en vigueur depuis jeudi dernier et il n'est pas question de poursuites avant six mois. Mais chez les anglophones, la tension reste aussi vive qu'au moment où le gouvernement Bourassa a utilisé la clause « nonobstant » pour interdire l'anglais dans l'affichage extérieur.

Chez beaucoup d'électeurs, « la Loi 178 leur est restée comme une roche dans le ventre », lance Harold Thuringer, qui ne cache pas que la prochaine élection sera pour lui « bien plus difficile que la partielle » qui l'avait amené à

l'Assemblée nationale, à l'automne 1987.

Du côté du groupe de pression Alliance Québec, Geof Kelly, un employé permanent, explique que dans une cinquantaine de circonscriptions au Québec, la communauté anglophone est plus nombreuse que la majorité obtenue par le député aux dernières élections.

Au-delà de ce calcul un peu théorique, un changement d'allégeance massif des anglophones pourrait faire pencher la balance dans quelques comtés de la région de Montréal, comme dans Groulx et Châteauguay, par exemple.

Tout dépendra si le parti issu de la protestation linguistique, le Parti Égalité-Equality Party sera capable d'attirer des candidats de renom. Rappelant les retombées électorales de la Loi 22, du deuxième mandat de M. Bourassa, M. Kelly souligne: « En 1976, Pointe-Claire avait même élu un unioniste — le dentiste Bill Shaw — il ne faut pas l'oublier. »

Pour la première fois, Alliance Québec presse les anglophones de ne pas voter libéral. « Leur seule option est qu'ils annulent leur vote. Alors Bourassa ne pourra pas dire que les anglophones sont relativement heureux au Québec », lance Graeme Decarie, un autre porte-parole d'Alliance Québec. Mais il prévoit déjà que sa communauté, « comme des idiots, vont voter libéral ».

« Les anglophones votent parfois avec leur portefeuille », précise Geof Kelly. La bonne situation économique pourra cicatriser les plaies d'un certain électorat, pense-t-il.

Sur tous les tons, le chef libéral, Robert Bourassa, affirme aux anglophones que le PLQ reste pour eux « la meilleure garantie ».

« Ils se sentent trahis, c'est normal. Le PQ a toujours été clair », réplique Jacques Parizeau, le leader péquiste qui ne se fait pas d'illusion sur leur choix mais espère qu'ils délaisseront massivement le PLQ.

« Les anglophones sont encore en maudit. Les électeurs juifs aussi, depuis ce qui est arrivé à M. Goldbloom », explique Maximilien Polak, l'ex-député de Sainte-Anne à qui M. Bourassa a demandé de céder sa place au syndicaliste Norm Cherry, de Canadair.

« C'était le rêve de Claude Ryan: arriver à ce que le PLQ se fasse élire avec l'électorat francophone, sans devoir compter sur l'autre vote », explique M. Polak.

« Les organisateurs (libéraux) pensent qu'ils peuvent gagner cette élection-là sans les anglophones. C'est à courte vue; ils ne sont pas assez prudents pour l'avenir », prévient de son côté Harold Thuringer.

Cas Cosgrove: Bourassa est indigné par l'attitude du chef péquiste

Presse Canadienne

■ Le premier ministre Robert Bourassa s'en est pris, hier, à son adversaire, le chef péquiste Jacques Parizeau, qui conteste l'éligibilité du candidat libéral dans Westmount, William Cosgrove.

M. Bourassa, qui a traité le chef péquiste de hargneux, estime déplorables que M. Parizeau en soit rendu à ce genre de débat pour mousser sa campagne électorale.

Pressé de questions sur la performance de M. Cosgrove, qui a avoué, mercredi, ignorer la loi qui offre des services de santé en anglais, le premier ministre sortant a promis que de nouvelles candidatures prestigieuses vont bientôt être annoncées dans les

circonscriptions électorales anglophones.

Débat télévisé

Le leader libéral a refusé par ailleurs de confirmer s'il acceptait ou non l'idée d'un débat télévisé, une invitation que lui a relancée, hier matin, le chef péquiste.

Le premier ministre s'est contenté de répondre qu'il étudiait la douzaine d'offres qui lui ont été soumises en vue d'un tel débat.

Une des candidatures que le chef libéral dont parlait M. Bourassa est celle du syndicaliste Normand Cherry qui portera la bannière du Parti libéral du Québec dans la circonscription de Sainte-Anne.

EN BRIEF

Pierre-F. Côté réprimande l'organisateur d'un tournoi de baseball à Trois-Rivières

■ Le directeur général des élections, M. Pierre F. Côté, a demandé à M. André Young, président du championnat international de baseball junior 89 qui se tient à Trois-Rivières, de dissimuler un panneau publicitaire rendant hommage au député Paul Philibert. Le panneau, qui était installé sur la clôture d'un terrain de baseball, à Trois-Rivières, a été soumis à l'attention de M. Côté par le Parti québécois. La loi interdit en effet toute publicité électorale jusqu'au 27 août prochain. M. Young est responsable de cette publicité. Le directeur des élections rappelle de plus que seuls les agents officiels des partis sont autorisés à effectuer des dépenses électorales pour exprimer un point de vue favorisant un candidat ou un parti.

HELENE DUFRESNE POUR LE PO DANS LAPORTE

■ Une avocate de 44 ans, mère de quatre enfants, Mme Hélène Dufresne, briguera l'investiture péquiste dans le comté de Laporte, sur la Rive-Sud. On sait que le docteur Clifford Blais, au cœur d'une controverse quand il a permis à une sage-femme de l'assister lors

d'un accouchement à l'hôpital Pierre-Boucher de Longueuil, avait d'abord annoncé sa candidature dans ce comté mais s'est désisté par la suite. Mme Dufresne, qui travaille et vit à Greenfield Park depuis près de 20 ans, croit pouvoir profiter de la mésentente entre le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, et M. Stephen Olynyk, maire de Greenfield Park, qui se présentent tous deux dans cette circonscription. « Ils s'haïssent assez, ces deux là. Ça peut juste me profiter », a commenté Mme Dufresne, une indépendante et militante du PQ de longue date.

LE PARTI 51 EST RECONNU

■ Le parti 51, qui prône le rattachement du Québec aux États-Unis comme 51e état, s'est ajouté à la liste des partis politiques autorisés par le président des élections, M. Pierre F. Côté. Il s'agit du 19e parti politique à entrer dans la course. Dirigé par M. André Perron, son représentant officiel est M. André Goyette. L'adresse officielle du parti est à Saint-Grégoire-de-Greenlay, dans l'Estrie.

OUVERT LE DIMANCHE

9 h 30 - 17 h*

SOLDE DE PEINTURE

Possède la beauté d'un fini mat et se lave bien. Disponible en blanc et base 1.

2895\$

4 litres

*sur présentation de ce coupon valide jusqu'au dimanche 27 août 1989.

Van Horne

QUINCAILLERIE ET PEINTURE LTÉE

4743, RUE VAN HORNE 733-2944

*ferme le vendredi soir et le samedi

loto-québec		Résultats	
Tirage du 09-08-12			
6/6	1	2 051 106,20\$	
5/6 +	8	96 857,80\$	
5/6	271	2 186,50\$	
4/6	17 031	66,90\$	
3/6	329 698	10,00\$	
Ventes totales: 17 455 542,00\$			
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 1 700 000,00\$			
Tirage du 09-08-12			
6/6	0	1 170 587,00\$	
5/6 +	4	13 092,50\$	
5/6	92	379,50\$	
4/6	3 727	42,10\$	
3/6	53 927	5,00\$	
MISE-TÔT: 2 4 6 13			
GAGNANTS LOT 286 174,80\$			
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 1 500 000,00\$			
Ventes totales: 1 878 184,00\$			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

loto-québec		Résultats	
Provincial		Semaine du: 09-08-12	
Tirage du 09-08-11			
NUMÉROS	LOTS	3	4
1558799	1 000 000 \$		
558799	10 000 \$		
58799	1 000 \$		
8799	100 \$		
799	25 \$		
99	10 \$		
LUNDI		097	6276
MARDI		861	9675
MERCREDI		715	6471
JEUDI		250	0497
VENDREDI		898	6880
SAMEDI		885	1785
Tirage du 09-08-11			
NUMÉROS	LOTS	NOS MOBILES	
840394	50 000 \$	619061	250 000 \$
40394	5 000 \$	19061	2 500 \$
0394	250 \$	9061	250 \$
394	25 \$	061	25 \$
94	5 \$	61	10 \$
84039	1 000 \$		
8403	100 \$		
840	10 \$		
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

Les avocats des jeunes: des empêcheurs de danser en rond

Bien que leur attitude puisse varier, dans les faits, les avocats de la défense se préoccupent du besoin d'aide de leurs clients



LOUIS FALARDEAU

Les avocats de la défense font un peu figure d'empêcheurs de danser en rond à la Chambre de la jeunesse.

Dans ce monde où tous les intervenants — juges, avocats de la Couronne, travailleurs sociaux, criminologues, médecins — ne parlent que du bien de l'enfant, c'est-à-dire de son intérêt véritable par opposition à ce que le délinquant souhaite, les avocats des adolescents font bande à part.

Ils font ce que leurs clients demandent, au risque de les rendre à la liberté et aux tentations de reprendre leur vie criminelle plutôt que de bénéficier du traitement dont ils ont besoin.

La question ne se pose pas dans la justice des adultes, système avant tout répressif et dans lequel un avocat ne peut scandaliser en mettant tout en oeuvre pour faire acquitter son client. L'impunité qui en résulte parfois pour des criminels constitue le prix à payer pour éviter la condamnation des innocents.

C'est différent chez les jeunes. Même si la loi a été modifiée, le système reste quelque peu paternaliste. On punit et on protège la société parce qu'il le faut bien, mais avant tout, on soigne l'adolescent. Les intervenants sont autant de thérapeutes à son chevet et le langage médical — traiter, soigner, guérir — est abondamment utilisé. Les juges, par exemple, prennent toujours soin d'expliquer longuement chaque condamnation dans des termes

signifiant presque toujours: c'est pour ton bien que je fais ça!

L'avocat de la défense ne chante pas le même refrain. Il fera ce que son client lui demande. Il s'efforcera donc d'obtenir une détention plus courte, ou pas de détention du tout, même si les experts affirment qu'il faut au moins huit mois pour «traiter» son client. Et surtout, il peut faire acquitter un «coupable» qu'un séjour en centre d'accueil aurait peut-être remis sur le droit chemin.

«C'est un problème que je me suis posé en arrivant ici il y a quatre ans, raconte Me Pierre Marchand, directeur de la section jeunesse de l'Aide juridique. Je l'ai résolu en décidant de jouer le rôle de l'avocat. Si je mêle rôle professionnel et rôle social, je ne serai pas en mesure de représenter adéquatement mon client. Mon code d'éthique est le même que celui d'un avocat aux assises.

«Ça signifie que si je peux faire sauter une déclaration (un aveu) constituant la seule preuve contre mon client, je le fais. Mais je lui dis aussi que s'il veut de l'aide, il peut plaider coupable. Sinon, je le défends et je gagne. La réhabilitation, ce n'est pas mon rôle.»

Me Simone Santerre, également de l'Aide juridique, s'est trouvée devant le même dilemme. «J'ai passé par-dessus, dit-elle. Je me suis dit que c'était un vrai travail d'avocat de la défense et que ça ne pouvait donc se faire à moitié. Mais je ne peux m'empêcher de réfléchir. Je sais l'impact que peut avoir un acquittement pour un jeune qui se sait coupable. Le gars se dit: 'On vient de leur en passer une petite vite'.

«Je prends donc le temps de leur expliquer ce qui se passe, et ils comprennent le plus souvent. Même s'ils sont acquittés, ils en tirent une leçon.

«Si un client veut être renvoyé aux adultes, que ce soit pour faire moins de temps, parce qu'il en a assez des travailleurs sociaux, ou parce qu'il veut retrouver ses amis à Bordeaux, je fais tout pour l'en dissuader. S'il persistait dans son désir, je ne sais pas ce que je ferais. Jusqu'à maintenant, j'ai toujours réussi à les convaincre.

«Un juge m'a déjà traitée de maniganceuse, disant que j'essayais de choisir mon juge. Je le ferais, c'est sûr. Je ferais tout ce



Simone Santerre

qui est légal pour défendre mon client.»

Le même langage

Quand on aborde la question de principe du rôle de l'avocat, les juges et les avocats de la Couronne tiennent le même langage que ceux qui agissent en défense: la notion de mandat est la même envers les jeunes qu'envers les adultes. L'adolescent a donc droit aux mêmes services et l'avocat doit les lui rendre.

Mais ce langage cache mal un certain agacement. Me Raynald Bernier, de la Couronne, souligne que les jeunes sont très influençables et il craint que les avocats usent mal de leur pouvoir sur eux. Il évoque le cas d'un jeune meurtrier qui voulait avouer son crime, mais qui en fut dissuadé par les exhortations répétées de son avocat.

Un juge, qui a requis l'anonymat, a confié à La Presse qu'il avait l'impression que les avocats de la défense ne renseignaient pas toujours entièrement leurs clients, ne leur mentionnaient pas toutes les possibilités. Nombre de délinquants admettraient leur culpabi-

lité s'ils savaient pouvoir en tirer profit.

Le juge Gérard Beaudry, lui, a expliqué sur le banc sa conception un peu spéciale de la justice des jeunes. Il considère que les avocats de la défense sont des auxiliaires de l'administration de la justice et qu'ils doivent, à ce titre, collaborer avec les autres intervenants à son bon fonctionnement.

C'est ainsi, soutient le magistrat, qu'ils doivent contribuer à combattre les lenteurs de la justice, les retards étant d'autant plus inadmissibles chez les jeunes que la rapidité d'intervention envers eux est essentielle.

Quoiqu'il ne le dise pas clairement, il semble que le juge Beaudry pense que l'avocat de la défense doit viser l'intérêt supérieur du jeune, et non faire ce que le jeune désire.

Dans les faits, La Presse a constaté que les avocats de la défense se préoccupent à la fois du bien de leurs clients et de leur volonté.

Quand Me Pierre Marchand, justement, convainc son client, poly-

toxicomane depuis l'âge de 11 ans, de subir une cure de désintoxication, c'est bien sûr dans l'espoir que la sentence qu'il recevra sera moins lourde. Mais c'est aussi parce qu'il sait que, quelle que soit la sentence, il retournera à la délinquance s'il retombe dans l'alcool et les drogues.

Et si les plaidoyers de culpabilité sont beaucoup plus nombreux à la Chambre de la jeunesse que chez les adultes, c'est aussi parce que la plupart des avocats présentent à leur client toutes les options qui s'offrent à eux, dont celle de se faire soigner.

Chose certaine, personne ne souhaite le retour au régime qui existait voici vingt ans, alors que les jeunes, sans avocats et sans droits, étaient à la merci de juges nantis de tous les pouvoirs et en abusant parfois.

C'est l'arrivée des avocats de l'Aide juridique — et l'action des médias d'information — qui a provoqué le changement. Ils représentent aujourd'hui près des trois-quarts des accusés, presque tous les autres étant défendus par des avocats de pratique privée sous mandat de la même Aide juridique.



Pierre Marchand

VANCOUVER*
Vol direct sans escale
VANCOUVER
Tous les jeudis
*à partir de

359\$

LOS ANGELES
Le seul vol direct sans escale
LOS ANGELES
Tous les mercredis
Aller simple pour Vancouver ou Los Angeles
à partir de **99\$**

les Ailes de l'Ouest
Nous acceptons également les réservations d'origine de Los Angeles et Vancouver.
Consultez votre agent de voyages.

Le consommateur pourra difficilement échapper à la taxe de 9 p. cent

Presse Canadienne
OTTAWA

Avec la nouvelle taxe de vente de neuf pour cent du ministre des Finances, Michael Wilson, il deviendra plutôt difficile pour le consommateur d'esquiver les tirs d'artillerie sur le champ de bataille du déficit.

M. Wilson a répété à loisir depuis quelques mois qu'il voulait enrôler tous les Canadiens dans cette lutte à finir contre le monstre de \$30,5 milliards. Qu'ils le veuillent ou non.

«Si on veut garder ce déficit sous contrôle, nous devons créer un système de taxation fiable», a expliqué M. Wilson au cours de la semaine, en présentant les détails techniques de sa réforme. Selon ses estimations, la nouvelle taxe de neuf pour cent rapportera au gouvernement la coquette somme de \$24 milliards dès son entrée en vigueur, en 1991. De cette somme, \$5 milliards seront retournés aux consommateurs à faibles et moyens revenus, sous la forme de crédits d'impôts.

Certains opposants à la réforme Wilson — dont l'Association canadienne des consommateurs et les petits commerçants — craignent cependant que le ministre des Finances n'augmente au cours des ans le taux de la taxe, pour empêcher davantage.

Mais il est bien possible que ce soit inutile.

En fait, la nouvelle taxe pourrait être d'une efficacité telle qu'elle rapporte beaucoup plus que prévu. En ce moment, plusieurs transactions commerciales ne sont pas officiellement comptabilisées au pays. Elles ne rapportent donc rien au gouvernement. Mais la nouvelle taxe Wilson viendra faire le ménage dans toute cette économie «underground».

Des mailles serrées

Si on se fie à la situation observée dans une cinquantaine de pays industrialisés, la taxe sur la consommation constitue un filet aux mailles très serrées. Au moment où la Nouvelle-Zélande, par exemple, mettait en place une taxe semblable, le gouvernement recoltait des revenus de \$4 milliards, soit \$1,5 milliard de plus que ce qu'on avait prévu à l'origine.

M. Wilson pourrait bien être agréablement surpris des recettes futures de sa nouvelle taxe, estime Don Blenkarn, président du Comité des finances de la Chambre des Communes.

VENEZ À NOTRE

GRANDE VENTE

AU SALON DE LA CUISINE 89

2
DERNIÈRES
SEMAINES

ATTENTION AOÛT SEULEMENT

ACHETEZ MAINTENANT UNE CUISINE ET OBTENEZ-EN L'INSTALLATION GRATUITE (POUR LE MOIS D'AOÛT SEULEMENT)

INSTALLATION GRATUITE SUR 98% DE NOS MODÈLES

CHOOISISSEZ VOTRE CUISINE PARMI 100 MODÈLES EN MONTRE

VENEZ VOIR

- ☆ SALLE DE BAIN ☆ SOUS-SOL
- Spécialiste sur place pour*
- ☆ RAJOUT ☆ GARAGE
- ☆ RÉNOVATION COMPLÈTE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

OUVERT SAMEDI ET DIMANCHE JUSQU'À 5 H PM

PROFITEZ DE NOS NOMBREUX AVANTAGES POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION

- ☆ RÉNOVEZ MAINTENANT
- ☆ PAYEZ DANS 6 MOIS **
- ☆ REMISE JUSQU'À 1500\$ ***

** Sujet à l'approbation d'un financement frais d'intérêt à la charge du client. Léger dépôt requis.

*** Si votre projet nécessite une première hypothèque, nous vous rembourserons jusqu'à 1500 \$ comptant calculé sur la différence entre le taux standard de la banque et le taux de 10%. C'est à vous d'en profiter.

ECONOMISEZ DU TEMPS ET DES EFFORTS AVEC SERVICE DE RÉNOVATION

Metropolitain

DEPUIS 1958

Pour une estimation gratuite à domicile. 482-0600

Pas de service téléphonique le dimanche

SALLE DE MONTRE OUVERTE 7 JOURS PAR SEMAINE

4058 RUE JEAN-TALON OUEST

DECAIRE JEAN-TALON WEST DE LA SAUTERNE LUCERNE CÔTÉS-DES-MERIS

SUR LE CÔTÉ OUEST DE L'ÉDIFICE ARROW CANADA VASTE STATIONNEMENT GRATUIT

Nous sommes ouverts le dimanche pour vous permettre de visiter notre salon mais nous ne prenons pas de commande le dimanche.

PEINTURE ET NETTOYAGE

Nous n'offrons que la première qualité de peinture. Chaque surface de bois est d'abord sablée puis recouverte de 2 couches de peinture. C'est garanti pour une année. Pour rafraîchir la maison, nos experts lavent et sablent les planchers, nettoient les vitres, murs, meubles et tapis. Partez-en!

HEURES D'OUVERTURE

Sam. 10 a.m. à 5 p.m.
Dim. 11 a.m. à 5 p.m.
Lun., mar., merc. 9 a.m. à 7 p.m.
Jeu., ven. 9 a.m. à 8 p.m.



PHOTO DENIS COURVILLE, LA PRESSE
Le père Richard Arès.

Le père Richard Arès inhumé

Le père Richard Arès, qui s'est illustré dans l'enseignement, l'écriture, l'étude des problèmes constitutionnels et son implication dans le domaine social, s'est éteint mercredi dernier à la suite d'une longue maladie, à la Maison des jésuites de Lafontaine.

Le père Arès, né à Marieville en 1910 et ordonné prêtre en 1944, a été membre de la Commission royale sur les problèmes constitutionnels de 1953 à 1956 et directeur de la revue « Relations » de 1956 à 1959. Il était membre de la Société royale du Canada depuis 1963.

Parmi ses oeuvres, mentionnons « Notre question nationale », publié en 1945 en trois tomes et complété par un quatrième tome en 1972 sous le titre « Nos grandes options politiques et constitutionnelles »; « L'Eglise et la société internationale », publié en 1949; « Le rôle de l'Etat dans un Québec fort », publié en 1962; « Pour un Québec fort », publié en 1963, ainsi qu'un grand nombre d'articles.

Ses funérailles ont eu lieu hier matin au cimetière des jésuites à Lafontaine.

Un diplomate canadien disparu de New York depuis trois mois

Presse Canadienne
OTTAWA

Un diplomate canadien à New York s'est littéralement envolé depuis maintenant trois mois, laissant derrière lui sa femme, ses trois jeunes fils et sept autres membres de sa famille, qui sont sans le sou et sans logis.

On n'a pas vu le consul M. René Thibault depuis le 22 mai dernier, jour où il vidait le contenu de son compte bancaire. Il laissait sa famille dans une maison louée — \$3,100 par mois — de la banlieue newyorkaise de Rye, dans le comté de Westchester.

Son épouse Yvette, enceinte de plusieurs mois, ne l'a plus revu depuis.

M. Thibault est toujours à l'emploi du ministère canadien des Affaires extérieures, où on considère qu'il est en congé sans solde. « Nous croyons savoir qu'il a refait surface, mais je ne peux en dire plus », a expliqué Robert

Peck, porte-parole du ministère, dans une entrevue accordée au quotidien torontois Globe and Mail.

En juin, le ministère décidait de rapatrier Mme Thibault — d'origine zairoise et ne parlant que quelques mots d'anglais et de français — et ses trois fils. Ils ont réintégré leur maison familiale de Gatineau, près d'Ottawa.

Mais Mme Thibault n'avait pas les moyens de ramener avec elle ses six neveux et nièces, âgés de cinq à 15 ans, de même que sa mère, Madeline Kayulu, âgée de 54 ans.

Le gouvernement fédéral a refusé d'assumer la responsabilité pour ces autres membres de la famille Thibault et les a laissés à Rye. Selon Robert Peck, ils ne font pas partie de la famille immédiate du consul.

Sans le sou

« Cette femme (Mme Thibault) a pleuré toutes les larmes de son corps en laissant ces enfants ici,

sans le sou », raconte Mme Liz Ford, une voisine qui cherchait depuis des familles d'accueil pour les petits. « Un gouvernement qui abandonne ainsi six enfants et une grand-mère, ça me dépasse. »

Au cours d'une entrevue téléphonique, Mme Thibault a refusé de commenter la situation.

Le ministère des Affaires extérieures a depuis cassé le bail de location de la maison et le propriétaire a obtenu un jugement du tribunal pour expulser les sept personnes qui restaient.

Un camion du gouvernement canadien est venu vider la maison de tous ses meubles, et les enfants ont été laissés sans argent ni nourriture.

Après leur éviction, les enfants ont trouvé refuge chez des voisins, avant que l'Agence de protection des enfants de Westchester ne les loge, la semaine dernière, dans un motel de la région.

Les six enfants et leur grand-mère, tous Zairois, vivaient avec les Thibault à New York depuis 1987.

La situation est stable dans les hôpitaux

SONIA SARFATI

La situation est stable dans les centres hospitaliers du Québec: aucun nouveau lit n'est venu s'ajouter, hier, aux 227 déjà fermés dans 10 établissements à cause du refus des infirmières de faire du temps supplémentaire.

« Mais même s'il n'y a pas eu beaucoup de changements au cours des derniers jours, la situation peut se dégrader en quelques heures, déclare M. Michel Clé-

roux, porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ). C'est comme une épée de Damoclès posée sur la tête de la population. »

Ce que l'Association appréhende surtout, c'est la réouverture, aux alentours du 20 août, des quelque 2800 lits fermés pour les vacances.

Dans certains établissements, surtout dans la région de Québec, des cadres ont été obligés de remplacer les infirmières. Mais aucun

problème catastrophique n'a encore été rapporté.

Les moyens de pression des infirmières se font particulièrement sentir dans la région de Montréal où ils touchent cinq établissements hospitaliers: hôpital du Lakeshore (26 lits), Pierre-Boucher (40 lits), Hôtel-Dieu de Valleyfield (19 lits), Institut neurologique de Montréal (17 lits), Maisonneuve-Rosemont (27 lits).

Histoire d'égouts: des résidents du lac Brome s'opposent à la mairie

MARIE-CLAUDE LORTIE

Les habitants de Pointe Fisher, au Lac Brome, ne veulent pas être les seuls à payer pour l'installation d'un réseau d'égouts dans leur secteur, tel que le propose le maire Gilles Decelles.

M. Decelles, qui a rencontré un groupe d'une centaine de résidents hier matin, leur propose d'augmenter les taxes municipales pendant 20 ans, uniquement dans leur secteur. Cela permettrait de financer les \$2,3 millions que coûterait l'installation d'un réseau d'égouts et d'aqueduc, qui se rattacherait au réseau déjà existant.

Selon le conseiller municipal de ce secteur, M. Richard Price, qui appuie la proposition du maire, les autres secteurs de la municipalité ont déjà leur réseau d'égouts et n'ont pas à payer pour ceux qui n'en ont pas.

La rencontre d'hier matin, qui a duré plus de deux heures et dont le climat était plutôt tendu, selon plusieurs participants, a été convoquée pour faire le point sur cette question. La bisbille est née de la présentation d'une étude du ministère de l'Environnement démontrant que les fosses septiques encore en place polluent le lac Brome.

Or, selon Jean Verdy, porte-parole du groupe de citoyens concernés — les résidents de la Pointe-Fisher et d'un groupe de condominium situé en face — la proposition de la municipalité est irrecevable car « le lac est à tout le monde ». Selon lui, la question est d'ordre municipal et environnemental et tous devraient aider à payer.

« Les gens qui n'ont pas d'enfants paient leurs impôts scolaires quand même. C'est la même chose. Le problème de pollution est un problème qui touche tout le monde de la municipalité, qui touche plusieurs autres lac du Québec aussi. C'est un problème qui doit être solutionné par la communauté », a déclaré M. Verdy.

M. Price tient cependant à préciser que la municipalité a déjà payé plus de \$250 000 pour préparer les plans du nouveau réseau et s'appuie à payer \$100 000 de plus.

Finalement, selon M. Verdy, le projet du maire, qui vise à augmenter les impôts municipaux des résidents de Pointe Fisher de près de 500 p.c. pendant 20 ans, pose aussi d'autres problèmes environnementaux, telle l'installation d'un tuyau d'égout longeant de très près le lac.

Le maire, M. Gilles Decelles, n'a pas pu être joint pour commenter cette affaire.

Columbia revient sur terre aujourd'hui

Presse Canadienne
WASHINGTON

La navette spatiale Columbia, lancée mardi dernier de Cape Canaveral, en Floride, doit se poser, ce matin, sur l'une des pistes de la base aérienne Edward, en Californie.

En dépit du secret entourant la mission militaire de Columbia, le secrétaire à l'Armée de l'air, Donald Rice, a confirmé, mercredi,

que la navette a placé en orbite un satellite important pour le Pentagone.

Il n'en a pas révélé le type, mais la plupart des analystes pensent qu'il s'agit d'un satellite-espion doté de caméras ultra-sensibles.

Ce vol marque le retour à l'espace de Columbia, la plus ancienne des navettes américaines, après trois ans et demi d'immobilisation en raison de la catastrophe de Challenger, en janvier 1986.

LE PUBLIC S'EST PRONONCÉ

Suite aux sondages effectués dans les journaux auprès de la population

93.1%

des répondants disent que le Dr Roland Albert a eu tort d'injurier Adrien Gagnon

Le 23 juin dernier, à son émission "Vivre en santé", le Dr Albert a tenu des propos grossiers et injurieux à l'endroit d'Adrien Gagnon. Celui-ci a laissé les lecteurs des journaux juger le litige. Après avoir présenté les faits, en publiant le texte d'un feuillet sur la crème Budwig, Adrien Gagnon a demandé à la population si le Dr Albert a eu raison ou tort de l'injurier. La réponse du public n'a pas tardé à venir et elle a été très claire. 93.1% des personnes qui se sont prononcées (un échantillon de plus de 3000 personnes), ont affirmé qu'Adrien Gagnon ne méritait pas d'être ainsi injurié par le Dr Roland Albert.

Le mélange pour crème Budwig Adrien Gagnon.

Un produit très populaire

Préparée essentiellement à partir d'aliments sains et crus, la crème Budwig constitue un petit déjeuner des plus nourrissants. Recommandée par le Dr Kousmine de Suisse, la crème Budwig apporte à l'organisme toute la gamme des nutriments essentiels à une bonne santé. On peut la préparer facilement en utilisant du mélange pour crème Budwig Adrien Gagnon, offert dans les pharmacies et les magasins d'aliments naturels.



Pour la première fois!

GRANDE VENTE D'ENTREPÔT

CHAUFFE-PISCINES

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER PAR

Centre d'économie en chauffage

TURCOTTE INC.

Le pionnier de la thermopompe au Québec

Jusqu'à 40% de réduction sur le prix de vente suggéré.

À partir de **1195\$**

OUVERT LE DIMANCHE

FAITES VITE, LA QUANTITÉ EST LIMITÉE! PASSEZ NOUS VOIR!

534, boul. Marie-Victorin, Boucherville

Halles d'Anjou

Marché de l'ouest

Aussi à Laval

ENTREPÔTS CAREX

4545, Autoroute 440 (Voisin du Pavillon Chasse et Pêche)

N'achetez pas votre thermopompe sans avoir vu les spécialistes de chez Turcotte.

527-4531